



### **Motion adoptée lors de l'assemblée départementale des délégué.e.s d'école du 25 mars**

Les 50 délégué.e.s de 15 communes réuni.e.s le 25 mars avec les syndicats SNUDI-FO, SNUipp-FSU, SUD Education, CGT Educ'action, après la tenue de 11 assemblées locales (Cachan, Orly, Fresnes, Champigny, Villejuif, Vitry, Maisons-Alfort, Ivry, Choisy, Fontenay, Le Kremlin Bicêtre) regroupant 471 collègues,

☞ reprennent à leur compte la motion adoptée à l'unanimité par l'assemblée de Fresnes :

« A l'unanimité, les enseignant.e.s présent.e.s appellent à amplifier partout, et dans l'unité, le mouvement pour "le retrait immédiat du projet de loi Blanquer" et "le rétablissement des règles du mouvement".

- **demandent le retrait pur et simple de cette loi.** NON c'est NON, ils ne veulent pas "d'établissement public des savoirs fondamentaux", même avec l'accord des maires et des conseils d'écoles...

- appellent à la responsabilité des parlementaires pour ne pas voter cette loi.

- appellent à informer tous les partenaires de la communauté éducative, les représentant.e.s de parents d'élèves, mais aussi les enseignant.e.s du 2nd degré et à organiser ensemble une riposte d'envergure contre "les projets de loi Blanquer" et les réformes du BAC, du lycée, la loi ORE et PARCOURSUP.

- appellent à se mobiliser massivement le samedi 30 mars, parents-enseignant.e.s, pour exiger le retrait du projet de loi Blanquer.

- appellent à demander des audiences aux élu.e.s, notamment les maires pour informer et demander, dès à présent, des prises de position fortes pour le retrait du projet de "loi Blanquer", comme de plus en plus de communes le font.

- appellent à discuter de la grève, dans l'unité, de la maternelle à l'université, partout en France, sur "le retrait immédiat des projets de loi Blanquer". »

☞ **proposent de construire la grève massive dès le 4 avril et de discuter de sa reconduction jusqu'au retrait du projet de loi Blanquer.**

☞ appellent à désigner dans chaque école/établissement des délégué.e.s mandaté.e.s pour se rendre à l'Assemblée départementale intersyndicale du mardi 2 avril à 17h30 à la Maison des syndicats à Créteil (proposition transmise aux organisations syndicales du second degré).

Créteil le 25 mars